

La lignée directe des Capétiens



* Les dates indiquées sont les dates de règne.

Louis IX a été roi de France de 1226 à 1270.



C'est un descendant d'Hugues Capet, le fondateur de la **dynastie capétienne**.

Louis IX est **sacré** roi de France à **Reims** en 1226.



La **cérémonie du sacre** place le roi au-dessus des hommes car il reçoit son pouvoir de Dieu.

Les tableaux sont extraits de l'ordre de la consécration et du couronnement des rois de France vers 1250



Louis IX n'a que 12 ans lorsqu'il est sacré roi.

C'est donc sa mère, **Blanche de Castille**, qui assure la **régence** jusqu'à ce qu'il soit capable de gouverner seul, en 1242.



Louis IX hérite du **domaine royal** constitué par les premiers rois capétiens.

Comme les autres rois capétiens, **Louis IX** agrandit le domaine royal en passant des **accords** avec les seigneurs ou par la **guerre**.

Pour protéger les nouvelles frontières du royaume, il fait construire des **châteaux forts** ou des **places fortes**.



Louis IX participe au développement de la ville de **Paris**.



Paris devient le symbole du pouvoir royal.

Louis IX souhaite faciliter les échanges commerciaux dans le royaume.

Louis IX crée une nouvelle **monnaie** et impose son utilisation dans tout le royaume.



Cette monnaie unique contribue à unifier le royaume et à montrer sa grandeur.

Pour renforcer son pouvoir,
Louis IX réorganise le royaume.

Il nomme des représentants chargés de rendre la justice et de collecter les impôts en son nom.



Il nomme également des enquêteurs chargés de surveiller les administrations locales.

À cette époque, la **justice** est rendue par les seigneurs locaux, mais il y a de nombreux abus.

Louis IX est un roi juste.

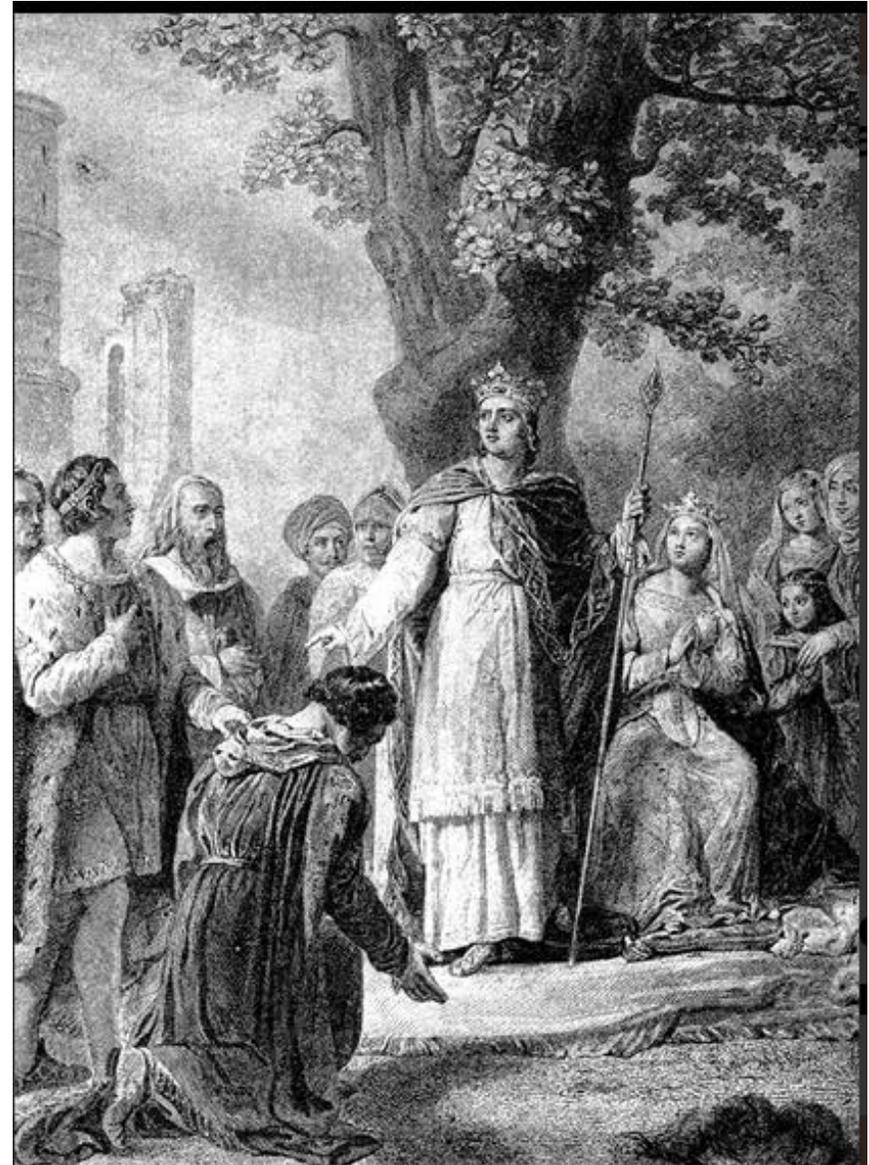
Il souhaite que la justice soit équitable et la même dans tout le royaume.

Il décide alors de réformer la justice en créant des **tribunaux royaux**.

Chaque habitant du royaume peut demander un **jugement royal**, s'il le souhaite.



C'est pourquoi Louis IX est souvent représenté rendant lui-même la justice sous un arbre au château de Vincennes.



Saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes (1824)

Peinture de Georges Rouget